

École institutionnelle de l'Arc-en-Ciel / de l'Aventure

**Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale
3 septembre 2025,
au gymnase de l'école de l'Arc-en-Ciel, à 17h00**

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Julie Sauvageau, directrice de l'école, souhaite la bienvenue aux parents et cède la parole à Monsieur Maxime Gauthier, président du conseil d'établissement en 2024-2025

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Michel Gasseau propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyé par Monsieur Xavier Daboval.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 septembre 2024

Monsieur Xavier Daboval propose l'adoption du procès-verbal du 4 septembre 2024, tel que présenté. La proposition est appuyée par Madame Mélina Larouche.

Adopté à l'unanimité

4. Buts de l'assemblée générale et procédure d'élections aux postes de représentants au conseil d'établissement

4.1 Le premier objectif de cette assemblée générale est d'élire des représentants au conseil d'établissement de l'école institutionnelle de l'Arc-en-Ciel/de l'Aventure :

- 2 postes de 2 ans pour l'école de l'Aventure
- 1 poste de 2 ans pour l'école de l'Arc-en-Ciel
- 1 poste de substitut pour l'école de l'Arc-en-Ciel
- 1 poste de substitut pour l'école de l'Aventure

4.2 Le second objectif est d'élire les substituts des représentants au conseil d'établissement.

4.3 Le troisième objectif est d'élire un représentant et un substitut au comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale.

4.4 Le quatrième objectif est de former officiellement l'organisation de participation des parents (O.P.P.) et de recueillir le nom des parents qui désirent en faire partie.

4.5 Le cinquième objectif est de procéder à l'élection de trois à cinq membres d'un comité consultatif des parents utilisateurs du service de garde.

5. Élections et candidatures sur les différents comités

Mme Sauvageau enchaîne avec la procédure en vigueur pour la période d'élections. Elle mentionne que nous aurons besoin d'un président d'élection et de deux scrutateurs. Monsieur Maxime Gauthier se propose comme président d'élections, Madame Geneviève Leclerc appuie la candidature. La nomination de scrutateurs n'est pas nécessaire puisqu'aucune élection n'est requise.

5.1 Élections aux postes de représentants au conseil d'établissement

a. École de l'Aventure

Le président ouvre la période de candidatures pour pourvoir les postes de représentant au conseil d'établissement à l'école de l'Aventure :

- Monsieur Michel Gasseau propose sa candidature
- Monsieur Gibe-Lunce Jean propose sa candidature

Le président ferme la période de candidature. Une élection n'est pas requise et les candidats sont élus par acclamation.

Les candidats prennent quelques minutes pour se présenter.

b. École de l'Arc-en-Ciel

Le président ouvre la période de candidatures pour pourvoir le poste de représentant au conseil d'établissement à l'école de l'Arc-en-Ciel:

- Rodrigue Djomo propose sa candidature

Le président ferme la période de candidature. Une élection n'est pas requise et le candidat est élu par acclamation.

5.2 Élection des substituts des représentants au Conseil d'établissement

On explique à l'assemblée que tous les candidats seront admis sur la liste des substituts (maximum 6), autant pour l'Arc-en-Ciel que pour l'Aventure. Advenant l'absence d'un membre régulier, nous appellerons d'abord le substitut qui a reçu le plus de votes. Si cette personne ne peut remplacer, nous appellerons ensuite celle qui arrive en seconde position et ainsi de suite.

Le président ouvre la période de candidatures pour pourvoir le poste de substitut du représentant au conseil d'établissement pour l'école de l'Aventure. Il s'agit d'un mandat d'un an. Madame Geneviève Leclerc propose sa candidature.

Le président d'élections ferme la période de candidatures. Il n'y a pas d'élection et Madame Leclerc occupera le rôle de substitut.

Le président ouvre la période de candidatures pour pourvoir le poste de substitut du représentant au conseil d'établissement pour l'école de l'Arc-en-Ciel. Marie-Ève Fontaine propose sa candidature.

Le président d'élection ferme la période de candidatures. Il n'y a pas d'élection. Madame Fontaine est élue comme substitut.

5.3 Élections aux postes de représentant et substitut au comité de parents

Monsieur Maxime Gauthier donne la parole à Mme Jacinthe Malo afin qu'elle explique en quoi consiste le rôle du représentant au comité des parents de la commission scolaire.

Pour le poste de représentant au comité de parents de la commission scolaire :

Monsieur Michel Gasseau propose Madame Jacinthe Malo, appuyé par Monsieur Maxime Gauthier.

Le président d'élection déclare la candidate élue par acclamation. Le président permet à la candidate de se présenter.

Monsieur Michel Gasseau se propose à titre de substitut sur le même comité. La candidature est appuyée par Monsieur Xavier Daboval. Monsieur Gasseau est élu par acclamation.

6. Organisation de participation des parents (O.P.P.)

6.1 Bilan annuel

Mme Sylvie Cyr présente sommairement le rôle de l'O.P.P. Madame Sauvageau précise qu'un fond a été créé afin de bonifier les activités des élèves et un second fond pour l'aménagement des cours d'école. Les sommes non dépensées peuvent être reconduites l'année suivante. Pour l'année scolaire 2025-2026, le mandat de l'OPP qui a été donné par le conseil d'établissement 2024-2025 est de se concentrer sur les activités élèves.

6.2 Formation du comité

Madame Sylvie Cyr propose que l'O.P.P. soit formé. Cette proposition est appuyée par Madame Jacinthe Malo. Un sondage électronique permettant aux personnes intéressées de s'inscrire sera acheminé via l'Écholier.

7. Comité consultatif des parents utilisateurs du service de garde

La loi demande à avoir 3 à 5 parents pour siéger sur ce comité. Deux rencontres se sont tenues en 2024-2025. Le mandat est déterminé lors de la première rencontre. Deux à trois rencontres sont prévues au cours de l'année 2025-2026.

La formation du comité est proposée par Madame Jacinthe Malo, appuyée par Monsieur Michel Gasseau.

Monsieur Gauthier demande s'il y a des parents intéressés. Mesdames Jacinthe Malo, Hiba Hezzi et Mireille Bédard ainsi que Messieurs Xavier Daboval et Michel Gasseau feront partie du comité.

8. Rapport annuel des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025

M. Maxime Gauthier explique brièvement les sections du rapport.

9. Projet éducatif

Madame Sauvageau explique brièvement le Projet éducatif 2023-2027 et invite l'assemblée à prendre connaissance du document qui est déposé sur le site web de l'école.

10. Période de questions

- 1) Quelle(s) mesure(s) seront mises en place pour augmenter le sentiment de sécurité des élèves sur la cour d'école?
 - Mise en place d'une brigade scolaire
 - Meilleure gestion du matériel
 - Formation sur la surveillance active
 - Enseignement aux élèves de comment réinvestir les jeux appris en éducation physique sur la cour d'école
 - Travailler en prévention
- 2) Comment fonctionne le jumelage entre les écoles de l'Arc-en-ciel et l'Aventure?
 - Les deux écoles sont en fait considérées comme une seule école institutionnelle avec un seul budget et un seul conseil d'établissement. Ce jumelage est une décision du Centre de services.
- 3) Comment s'articule l'organisation des groupes de 6^e année cette année?
 - Deux groupes à l'Aventure avec un échange deux enseignantes (français et anglais) à mi-année
 - Un seul groupe à l'AEC avec un échange à mi-année avec une enseignante (anglais) d'une autre école.

11. Clôture de l'assemblée générale

L'ordre du jour épuisé, la levée de l'assemblée a lieu à 17h40.

Madame Marie-Ève Fontaine propose la levée de l'assemblée, appuyée par Madame Mireille Bédard.

Madame Marie-Claude Joly
Secrétaire de l'assemblée

4 septembre 2024